

## **ACTUALITÉ**

## Deux lauréats pour quatre collèges en PPP en Moselle

Pascale Braun | 31/08/2011 | 19:17 | Projets



© Casari Mercier Collège Verny-Pertuy

Le conseil général de Moselle a officialisé, mercredi 31 août, les résultats de l'appel à candidature lancé l'an dernier pour construire ou reconstruire quatre de ses collèges. Pertuy construction (groupe Bouygues) et Demathieu et Bard se partagent un marché d'un montant cumulé de près de 130 millions d'euros TTC.

Le conseil général de la Moselle a officialisé le 31 août le nom des deux lauréats retenus pour construire ou reconstruire quatre collèges en partenariat public-privé. Le groupement représenté par Pertuy obtient les marchés de la construction d'un collège d'une capacité de 500 élèves, d'une salle multisports et d'une demi-pension à Verny et la rénovation du collège Paul Verlaine d'une capacité de 400 élèves à Faulquemont. Incluant également Exprimm, filiale facility management de Bouygues, l'établissement financier Barclays European Infrastructure II Limited, l'atelier d'architecture nancéien Casari-Mercier, la société d'ingénierie canadienne BPR Europe, le bureau d'études dijonnais Elithis et le spécialiste de la restauration collective Novorest, le groupement se partagera ce marché d'un montant de 64,8 millions d'euros TTC. Les groupes Rabot Dutilleul et Icade Promotion participaient également à la compétition.

Le groupe messin Demathieu et Bard procédera au regroupement de deux établissements de Freyming-Merlebach au sein du collège Albert Camus d'une capacité de 600 élèves, qui sera doté d'un service de restauration. Il se chargera également de la reconstruction du collège Robert Schuman de Hombourg-Haut d'une capacité de 300 élèves. Lauréat de ce marché d'un montant de 64,6 millions d'euros TTC, le groupement représenté par Auxifip, filiale du Crédit agricole, comprend également les cabinets d'architecture thionvillois Blaser & Schott et strasbourgeois Denu & Paradon, les bureaux d'études Iosis et Coreal et l'énergéticien Dalkia. Cari et Spie Batignolles participaient également au dialogue compétitif.

Publié en janvier 2010, l'avis d'appel public à concurrence englobait la déconstruction, la conception

et la construction des établissements répondants aux critères de la basse consommation, le financement, la maintenance et l'exploitation partielle des ouvrages ainsi que la fourniture d'une énergie issue à 70 % au moins de sources renouvelables et des équipements de cuisine. Retenus au terme d'un an de dialogue compétitif, les lauréats assureront la maintenance des établissements durant 18 ans à compter de leur livraison.

Pascale Braun | Source LE MONITEUR HEBDO